

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le 03/10/2022

ID : 025-493901102-20220921-DEL\_2022\_50\_CA-DE

Le Directeur,  
**C. MOUGEOT**

**ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 21 septembre 2022**

**Délibération n°50**

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de votants : 23

Vote pour : 23

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 26 août 2022

**Membres présents :**

**Président :** M. ALPY

**Conseil Départemental du Doubs /Jura :** M. DALLAVALLE – Mme TISSOT-TRULLARD

**Communautés d'agglomération, urbaines :** Mme BARTHELET – M. FROEHLY – M. GUY - M. LIME– M. MICHAUD –  
Mme PRESSE - Mme SAUMIER

**Communautés de communes :** M. ALPY – M. BOUVERET – M. BRAND - M. FAIVRE-PIERRET – M. FRIGO –  
M. JOUVIN – M. PETIT

**Membres excusés et représentés :**

**Conseil Départemental du Doubs :** M. BEAUDREY (pouvoir à M. ALPY) – Mme GUYEN (pouvoir à Mme TISSOT-  
TRULLARD) – Mme ROGEOZ (pouvoir à Mme VOIDEY)

**Communautés d'agglomération, urbaines :** M. BODIN (pouvoir à M. LIME) – M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLY) –  
M. MOLIN (pouvoir à Mme BRAND)

**OBJET : INTEGRATION NOUVELLES OPERATIONS SUITE A OPPORTUNITE**

Les programmations annuelles de l'EPF comportent les opérations identifiées lors du recensement annuel auprès des collectivités, pouvant être complétées par des opérations d'opportunité qui n'étaient pas programmables au moment du recensement.

L'intégration de ces opérations au programme pluriannuel d'intervention de l'EPF est soumise à l'avis de l'EPCI dont la collectivité demanderesse est membre conformément au règlement intérieur de l'EPF :

*"3-3-1- Acquisitions à la demande d'une commune*

*...Opérations non programmables*

*Pour des opérations nécessitant une intervention rapide (opportunité, DIA sur un bien non identifié au programme d'intervention mais susceptible de représenter un intérêt fort), la commune membre de l'EPF saisit l'EPF et, dans le cas d'une commune appartenant à un EPCI membre de l'EPF, simultanément l'EPCI dont elle est membre.*

*Dans ce dernier cas, le Président de l'EPCI transmet son avis à l'EPF et à la commune dans les 15 jours suivant la réception de la saisine..."*

**Seize nouvelles opérations** sont proposées ci-après pour un montant prévisionnel de **4 605 000 euros** :

**JOUGNE (25) –** Projet : « Acquisition d'un terrain à aménager en zone d'activité »

Par courrier du 06/07/2022, la commune de Jougne a fait connaître son souhait d'acquérir une parcelle sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite le valoriser pour l'accueil d'activités économiques.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 100 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs en date du 27/07/2022.

**FAUVERNEY (21) –** Projet : « Création d'un nouveau lotissement »

Par mail du 06/07/2022, la commune de Fauverney a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble de parcelles sur son territoire.

Ces biens présentent un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite y réaliser une opération d'habitat.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 700 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise en date du 06/07/2022.

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le



ID : 025-493901102-20220921-DEL\_2022\_50\_CA-DE

**COURCELLES-LES-MONTBELIARD (25)** – Projet : « Aménagement du carrefour d'accès à l'école maternelle et au stade »  
Par mail du 29/06/2022, la commune de Courcelles-les-Montbéliard a fait connaître son souhait d'acquérir plusieurs biens immobiliers sur son territoire.

Ces biens présentent un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre de l'aménagement d'un carrefour.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 200 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de Pays de Montbéliard Agglomération en date du 08/08/2022.

**GILLEY (25)** – Projet : « Reprise restaurant L'Imprévu »

Par mail du 19/07/2022, la commune de Gilley a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble immobilier sur son territoire.

Cet ensemble présente un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre du projet de maintien de l'activité d'un restaurant sur le village.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 500 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes de Montbenoit en date du 21/07/2022.

**PERREUIL (71)** – Projet : « Acquisition de terrain jouxtant l'école »

Par sollicitation du 14/06/2022, la commune de Perreuil a fait connaître son souhait d'acquérir une parcelle non bâtie sur son territoire.

Cette parcelle présente un intérêt stratégique pour la commune, compte tenu de sa localisation au cœur du village, à proximité immédiate de l'école et de l'église, dans la perspective d'aménagement ou de renforcement des équipements publics.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 50 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau en date du 29/07/2022.

**VENOY (89)** – Projet : « Acquisition dans le cadre de l'aménagement d'un accès »

Par mail du 28/06/2022, la commune de Venoy a fait connaître son souhait d'acquérir une propriété bâtie sur son territoire.

Cette propriété présente un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre de l'aménagement d'un accès à une zone d'urbanisation au cœur du village.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 210 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois en date du 27/07/2022.

**GROSMAGNY (90)** – Projet : « Création d'appartements rue de l'Eglise »

Par mail du 19/08/2022, la commune de Grosmaigny a fait connaître son souhait d'acquérir une propriété bâtie sur son territoire.

Cette propriété composée de quatre parcelles présente un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre de la réalisation d'une opération de construction de logements.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 160 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes des Vosges du Sud en date du 11/08/2022.

**LES FOURGS (25)** – Projet : « Acquisition de la "maison rose" au cœur du village »

Par délibération du 29/07/2022, la commune des Fourgs a fait connaître son souhait d'acquérir une propriété bâtie sur son territoire.

Cette propriété présente un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre d'un projet d'hébergement saisonnier et touristique.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 350 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs en date du 23/08/2022.

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

ID : 025-493901102-20220921-DEL\_2022\_50\_CA-DE



**GRAND'COMBE CHATELEU (25) – Projet : « Acquisition parcelle "les grandes routes" »**

Par mail du 26/08/2022, la commune de Grand'Combe Chateleu a fait connaître son souhait d'acquérir une parcelle non bâtie sur son territoire.

Cette parcelle présente un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre de la conduite, à terme, d'une opération d'habitat.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 460 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes du Val de Morteau en date du 5/09/2022.

**DASLE (25) – Projet : « Implantation défense incendie + lieu de stockage »**

Par mail du 6/07/2022, la commune de Dasle a fait connaître son souhait d'acquérir une parcelle bâtie sur son territoire.

Cette parcelle, identifiée en tant qu'emplacement réservé au document d'urbanisme, présente un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre de l'implantation d'une défense incendie. D'autre part, le bâtiment situé sur cette parcelle pourrait être utilisé par la commune en tant que lieu de stockage.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 80 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de Pays de Montbéliard Agglomération en date du 19/09/2022.

**CHATEL-CENSOIR (89) – Projet : « Acquisition ancienne gendarmerie »**

Par mail du 23/08/2022, la commune de Châtel-Censoir a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune, compte tenu de sa localisation sur la place du village, dans la perspective d'une future opération d'habitat.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 120 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan en date du 14/09/2022.

**CHATEL-CENSOIR (89) – Projet : « Acquisition maison Pierdon »**

Par mail du 27/06/2022, la commune de Châtel-Censoir a fait connaître son souhait d'acquérir une propriété sur son territoire.

Cette propriété, composée de deux parcelles dont une bâtie, présente un intérêt stratégique pour la commune dans la perspective d'une future opération d'habitat.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 20 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan en date du 14/09/2022.

**CHATEL-CENSOIR (89) – Projet : « Acquisition maison Guillon »**

Par mail du 8/07/2022, la commune de Châtel-Censoir a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble immobilier sur son territoire.

Cet ensemble présente un intérêt stratégique pour la commune compte tenu de sa localisation au cœur du village, dans la perspective d'une future opération d'aménagement urbain.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Renouveau urbain ».

Elle est estimée à environ 80 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan en date du 14/09/2022.

**MONETEAU (89) – Projet : « Acquisition d'un bâtiment à vocation commerciale - implantation d'une cantine scolaire et d'un centre périscolaire »**

Par mail du 23/06/2022, la commune de Monéteau a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble immobilier sur son territoire.

Cet ensemble immobilier à vocation commerciale, en partie vide depuis plusieurs années, présente un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre de l'implantation d'une cantine scolaire et d'un centre périscolaire.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 1 350 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois en date du 14/09/2022.

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le



ID : 025-493901102-20220921-DEL\_2022\_50\_CA-DE

**RONCHAMP (70) – Projet : « Projet habitat inclusif rue d'Amont »**

Par sollicitation du 15/09/2022, la commune de Ronchamp a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble de parcelles sur son territoire.

Ces parcelles présentent un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre de la densification de l'habitat en cœur de bourg par l'implantation d'un établissement d'habitat inclusif.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Renouveau urbain ».

Elle est estimée à environ 175 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont en date du 15/09/2022.

**RONCHAMP (70) – Projet : « Projet habitat inclusif rue du Canal »**

Par sollicitation du 15/09/2022, la commune de Ronchamp a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble de parcelles sur son territoire.

Ces parcelles présentent un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre d'un projet d'habitat inclusif.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Renouveau urbain ».

Elle est estimée à environ 50 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont en date du 15/09/2022.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**après en avoir délibéré**

**DECIDE**

- **d'approuver l'intégration au programme opérationnel des opérations figurant ci-dessus.**

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY